

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 JUILLET 2008 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 08-525 - Soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plateformes d'équipement
- 08-526 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.....

AFFAIRES EUROPENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 08-527 - Affaires européennes et relations internationales.....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 08-528 - Aides aux entreprises
- 08-529 - Bassins en difficulté - aides à la réindustrialisation

MUTATIONS ECONOMIQUES

- 08-530 - Modernisation sectorielle - soutien au fonctionnement et au programme de communication de l'Association Normandie AéroEspace pour l'année 2008.....
- 08-531 - Modernisation sectorielle - Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie - financement 2008
- 08-532 - Aides aux entreprises - convention avec UBIFRANCE et la CRCI

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 08-533 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
- 08-534 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale - Association L'ETAPE.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-535 - Aide à l'emploi
- 08-536 - « Microprojets associatifs »

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

08-537 -	Pays et agglomérations - investissement
08-538 -	Pays - Ingénierie
08-539 bis -	Aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)
08-540 -	Aide à l'AUCAME pour la XIXème rencontre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
08-541 -	Maillage du territoire
08-542 -	Cofinancement de l'ingénierie des Groupes d'Action Locale et signature des conventions de mise en oeuvre de l'axe LEADER du FEADER

COMMUNICATIONS

08-543 -	Routes Nationales
08-544 -	Convention d'application de la convention de partenariat avec le Département de l'Orne
08-545 -	« La Basse-Normandie : une Vélo-Région »
08-546 -	Création d'une marque commune à l'ensemble des transports publics desservant la Baie du Mont-Saint-Michel - définition d'une stratégie de communication.....

* Transports ferroviaires

08-547 -	Convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Flers - travaux
08-548 -	Prestation d'expertise technique et de concertation en vue de l'élaboration du Schéma Région des Transports de marchandises de la région Basse-Normandie
08-549 -	Tarifcation - intermodalité
08-550 -	Etude d'opportunité pour un nouveau franchissement de la Seine au niveau du Havre.....

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

08-551 -	Association pour le Développement de l'Echangeur Régional
08-552 -	RAID BLEU
08-553 -	VIKMAN - extension de la plaque universitaire aux équipes universitaires implantées dans les locaux du CHU

MER ET LITTORAL

08-554 -	Ports de commerce (fonctionnement).....
08-555 -	Ports de plaisance et filière nautique.....

08-556 - Ports de plaisance et filière nautique (fonctionnement)

EDUCATION

08-557 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

08-558 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés - dépenses en matière de politique éducative - budget participatif

08-559 - Fonds commun du service hébergement

08-560 - Convention relative à la mise en oeuvre en Basse-Normandie d'un Schéma directeur de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT)

08-561 - Concessions de logements accordées au personnel de l'Etat dans les EPLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

08-562 - Enseignement supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

08-563 - Formations sanitaires et sociales

ENVIRONNEMENT

08-564 - Patrimoine naturel

08-565 - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

08-566 - Lutter contre les changements climatiques

08-567 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

08-568 - Agir pour un développement durable

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

08-569 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations

08-570 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

08-571 - Apprentissage

08-572 - Formation tout au long de la vie

08-573 - Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie

08-574 - Dépenses spécifiques FSE

08-575 - Formation professionnelle continue et apprentissage -

investissements.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-576 - « Formation des actifs et des salariés »
- 08-577 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes
- 08-578 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de
main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi
« une formation - un emploi »

MARCHES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 08-579 - Marchés de formation professionnelle

CULTURE

- 08-580 - Soutien au spectacle vivant
- 08-581 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)
- 08-582 - Fonds d'Intervention Régional - SARL TARMAK FILMS
- 08-583 - Arts plastiques
- 08-584 - Lycéens en Avignon
- 08-585 - Education populaire et pratique artistique
- 08-586 - Contrat de Projets Etat-Région - Pôle d'Art Contemporain
- 08-587 - Soutien à la diffusion musicale
- 08-588 - Soutien aux musiques actuelles
- 08-589 - Soutien à la pratique instrumentale amateur
- 08-590 - Fonds de soutien à la création cinématographique et
audiovisuelle
- 08-591 - Diffusion audiovisuelle
- 08-592 - Convention de développement cinématographique
passée entre l'Etat, la Région et le Centre National de
la Cinématographie (CNC) 2007-2009
- 08-593 - Soutien en faveur des salons du livre
- 08-594 - Soutien en faveur de l'économie du livre
- 08-595 - Développement des bibliothèques
- 08-596 - Valorisation de patrimoine

INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL

- 08-597 - Convention de partenariat et de cession de droits d'auteur
- 08-598 - Convention de dépôt d'ouvrages

COOPERATION DECENTRALISEE

08-599 - Coopération décentralisée.....

DROITS DE L'HOMME

08-600 - Droits de l'homme.....

JEUNESSE ET SPORTS

08-601 - Amélioration des équipements sportifs.....

08-602 - Aide au mouvement sportif.....

08-603 - Aide au mouvement sportif - Fédération Française
d'Equitation.....

08-604 - Jeux Equestres Mondiaux - candidature 2014.....

08-605 - Aide aux clubs sportifs régionaux.....

08-606 - Vie associative.....

08-607 - Politique jeunesse.....

08-608 - Politique jeunesse - changements de bénéficiaires.....

RENOVATION URBAINE

08-609 - Rénovation urbaine.....

LOGEMENT

08-610 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

08-611 - Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration
de l'Habitat (OPAH).....

SANTE ET TERRITOIRES

08-612 - Actions en faveur des personnes handicapées.....

08-613 - Prévention en matière de santé publique.....

ACTIONS DE SOLIDARITE

08-614 - Soutien aux actions de solidarité.....

AGRICULTURE

08-615 - Politiques de qualité CPER (fonctionnement) - soutien aux
démarches sous signe officiel de qualité.....

08-616 - Installation CPER - fonctionnement.....

08-617 -	Filière équine CPER - fonctionnement
08-618 -	Filière équine hors CPER - fonctionnement
08-619 -	Filière équine hors CPER - investissement
08-620 -	Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

TOURISME

08-621 -	Professionnalisation des acteurs du tourisme
08-622 -	Qualité dans le tourisme

PECHE ET CULTURES MARINES

08-623 -	Filière pêche hors CPER - Promotion - Qualité - Valorisation (fonctionnement)
08-624 -	Filière Ressources et Milieu hors CPER - études et recherche.....
08-625 -	Ressources marines - pêche et cultures marines.....
08-626 -	Pêche et cultures marines : ex-FRIP

BATIMENTS REGIONAUX

08-627 -	Bâtiments Régionaux.....
----------	--------------------------

PATRIMOINE

08-628 -	Patrimoine.....
08-629 -	Vente de mobilier

FINANCES

* Création d'une sous-régie de recettes

08-630 -	Alençon.....
08-631 -	Avranches.....
08-632 -	Caen
08-633 -	Cherbourg.....
08-634 -	Coutances.....
08-635 -	La Ferté-Macé
08-636 -	Saint-Lô
08-637 -	Vire
08-638 -	Flers.....

08-639 - Réduction du tarif des livres et publications vendus par
la régie dans le cas d'achat groupé

PROMOTION DE LA REGION

08-640 - Soutien aux manifestations culturelles

08-641 - Soutien aux manifestations sportives

08-642 - Soutien aux actions de solidarité

08-643 - Fête de la musique 2008

08-644 - Stade Malherbe de Caen.....

08-645 - Québec 2008

MANDATS SPECIAUX

08-646 - Exercice de mandats spéciaux

RELATIONS PUBLIQUES

08-647 - Acquisition d'oeuvres et d'objets d'art

MARCHES

08-648 - Marchés

REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

08-649 - Assemblée Générale de l'Association Réserves Naturelles
de France.....

08-650 - Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de
Pontorson (Manche)

08-651 - Conseil d'Administration du Lycée Agricole de
Saint-Hilaire-du-Harcouët

08-652 - CLE des SAGE de l'Avre et de l'Iton

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-525

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 81 600 € au titre du cofinancement de projets nationaux,
- . 1 250 902 € au titre du soutien aux ressources humaines,
- . 228 213 € au titre du cofinancement de projets européens,
- . 115 000 € au titre du soutien au transfert de technologie,
- . 114 000 € au titre du soutien à l'innovation,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation » de 1 700 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 36 269 € au titre du cofinancement de projets européens ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,**

- *au titre du cofinancement de projets nationaux*

- 81 600 € à l'ENSICAEN pour le financement d'une allocation postdoctorale sur deux ans,

- *au titre du soutien aux ressources humaines*

- 20 aides pour un montant total de 847 680 € au titre des allocations cofinancées, aux organismes gestionnaires conformément à l'annexe 1,

- 4 aides pour un montant total de 403 222 € au titre des allocations financées à 100 %, aux organismes gestionnaires conformément à l'annexe 2,

- *au titre du cofinancement de projets européens*

- 42 384 € à l'Université de Caen,

- 42 384 € à l'ESITC,

pour le cofinancement d'une thèse dans le cadre du projet SETARMS :

- 143 445 € à l'Université de Caen pour le cofinancement de salaires d'ingénieurs d'étude, d'assistants ingénieurs et de frais de sous-traitance, dans le cadre du projet CRESH,

- *au titre du soutien au transfert de technologie*

- 115 000 € au CRITT BNC pour le fonctionnement de ses activités sur 2008,

- *au titre du soutien à l'innovation*

- 4 aides pour un montant total de 114 000 €, conformément à l'annexe 3, tableaux a et b,

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 36 269 € à l'ESITC pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet SETARMS ;

- d'autoriser le cofinancement en complément de la subvention FEDER des projets SETARMS et CRESH déposés dans le cadre du programme européen INTERREG IV A France (Manche) - Angleterre, à hauteur maximale respectivement de 130 478 € et 143 445 €, sous réserve que les cofinancements par le Feder soient effectivement accordés ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le CRITT BNC, en considérant la date de commencement des actions au 1^{er} janvier 2008 ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-526

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un montant de 962 € sur le dossier R25_P4 Pôle Prairie ;

- d'affecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 962 €, au titre du CPER 2007-2013 pour l'année 2008 sur le projet R25_P4 Pôle Prairie ;

- de modifier la délibération n° 08-343 en date du 16 mai 2008 et son annexe selon les modalités de l'annexe 1 CPER jointe ;

- de réduire à 107 543 € l'aide de 108 505 € attribuée à l'UCBN par délibération n° 08-343 du 16 mai 2008, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du CPER 2007-2013 sur le projet R25_P4 Pôle Prairie ;

- de porter à 1 702 € l'aide de 740 € accordée à l'UCBN par délibération n° 08-343 du 16 mai 2008, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du CPER 2007-2013 sur le projet R25_P4 Pôle Prairie ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-527

sur les affaires européennes et les relations internationales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 663 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 6 850 € pour le dossier « Mobilité Internationale Citoyenneté »,
- 38 000 € pour le dossier « Québec 2008 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 44 850 € réparti comme suit :

** au titre du dispositif « Comités de Jumelage organisant des échanges de jeunes »*

- 1 040 € au Comité de Jumelage d'Epron « Las Gemelas » pour l'envoi du 15 au 22 juillet 2008 de 8 jeunes épronnois en Espagne,
- 2 810 € au Comité de Jumelage de Louvigny « Les Amis du Jumelage » pour l'accueil du 24 au 31 août 2008 de 46 jeunes en provenance des 4 villes jumelles,

** au titre du programme « Echange de jeunes européens » - « Jeunesse en Action »*

- 3 000 € à l'association AROEVEN de Bayeux du 31 juillet au 14 août 2008, pour l'accueil de 24 jeunes européens,

** au titre du programme « Projets Québec 2008 »*

- 10 000 € à la Ville de Honfleur pour les expositions « le cinéma et la mer » et « Champlain et la Belle Province »,
- 8 000 € à l'Association Samuel de Champlain de Honfleur, pour le déplacement de l'école de musique au Québec,
- 7 500 € à l'Association pour la promotion et la production de contenus multimédia et audiovisuels en Normandie, pour l'accueil de 7 étudiants des Iles de la Madeleine, à 5050 TV, télévision locale de la Manche,
- 2 500 € à la Sarl Artpassionata, pour la réalisation du projet « AbracadaVra, Le Grand Vivant » au Québec,
- 10 000 € à l'Association OFF, au titre de sa programmation dans le cadre du 400^{ème} anniversaire de Québec

- de prendre en charge, aux frais réels, les frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur Lamarre liés à sa participation à la délégation conduite par le Président Laurent Beauvais à Québec, du 2 au 4 juillet 2008, à l'occasion des célébrations du 400^{ème} anniversaire de Québec,

- de procéder au remboursement, aux frais réels, des frais de déplacement et d'hébergement de Messieurs FERNANDEZ DIEZ PICAZO et CARBONNIERE, et de Mme GENSHEIMER, intervenants extérieurs invités lors de l'Assemblée Générale de l'Arc Atlantique, les 12 et 13 juin 2008 à Deauville ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les dossiers de M. LAMARRE et des intervenants invités à l'Assemblée Générale de l'Arc Atlantique ;

- d'autoriser le Président :

- à introduire une demande de financement au titre du FEDER pour les actions de communication relatives au lancement de la programmation 2007-2013 en Basse-Normandie,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-528

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 12 000 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'affecter :

- ° sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 60 000 € pour le soutien à la création d'entreprise,
 - 585 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- ° sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 83 835 € pour le soutien à l'export,
 - 60 127, 98 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 60 000 € en subvention pour un bénéficiaire au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,
- 585 000 € en avance remboursable pour 6 bénéficiaires au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 83 835 € en subvention pour 2 bénéficiaires au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3,
- 45 052,98 € en subvention pour 2 bénéficiaires au titre du FRAEX collectif, conformément à l'annexe 4,
- 10 000 € en subvention à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie au titre du soutien au fonctionnement 2008 du Pôle ATEN,
- 5 075 € en subvention à la Communauté de Communes de Villedieu les Poêles au titre de l'organisation des Journées des Métiers d'Arts 2008 ;

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « accès aux marchés », conformément à l'annexe 5 ;

- de proroger d'un an, soit jusqu'au 31 juillet 2009, le délai de réalisation du programme d'Opération Exceptionnelle de la SAS FILPROMER à Tourlaville ;

- d'annuler l'aide de 12 000 € accordée à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, par délibération n° 08-240 du 18 avril 2008, au titre du soutien au fonctionnement 2008 du pôle ATEN, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-529

sur le développement économique : bassins en difficulté - aides à la réindustrialisation

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la réindustrialisation, un montant global de subventions de 38 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-530

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien au fonctionnement et au programme de communication de l'Association Normandie AéroEspace pour l'année 2008

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 150 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 15 000 € à l'Association Normandie AéroEspace, pour le soutien au fonctionnement et à son programme de communication pour l'année 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le Contrat de Progrès Etat-Régions pour les années 2008-2010, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-531

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - Comité d'Expansion
Agroalimentaire de Normandie - financement 2008**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 150 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 147 900 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 147 900 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, soit 26,06 % du montant des dépenses éligibles, pour le soutien aux actions 2008 du Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie (CEAN) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-532

sur le développement économique : aides aux entreprises - convention avec UBIFRANCE et la CRCI

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie « NORMANEX » et UBIFRANCE, jointe en annexe 1,

- l'avenant à la convention signée en juillet 2006 avec les mêmes partenaires, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-533

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de suspendre les versements de 1 000 € prévus en juin 2008 et de les reporter en décembre 2008, sous réserve d'évolution du projet, pour les dossiers suivants :

- la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) pour le dossier d'Annick TOMAS,

- l'Association Point Info Vert – LE PIVERT pour le dossier de Xavier ERRARD ;

- d'accorder à Mme Annick TOMAS et M. Xavier ERRARD, un délai supplémentaire de six mois, pour la poursuite de leurs projets ;

- de retenir Monsieur Nicolas KWARCIELINSKI en tant que porteur du projet de vélo tourisme accompagné par l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), en remplacement de Monsieur Cyril LECOMTE, ce dernier ne souhaitant plus être le porteur du projet ;

- d'annuler de plein droit la subvention accordée par délibération n° 07-687 du 9 novembre 2007 à Madame Brigitte RAOULL accompagnée par SYGMA ENERGIES 50, dans la mesure où celle-ci avait créé son association avant le lancement de l'appel à projets ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-534

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale - Association L'ETAPE

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 335 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 6 926 €, pour l'aide à l'investissement des projets d'utilité sociale ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une subvention maximale de 6 926 € à l'Association L'ETAPE, pour l'achat d'un véhicule professionnel ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-535

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 309 000 €,

- sur l'AP « Aide à l'emploi Investissement » de 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 8 862 € ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe 1 :

- 309 000 €, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins »,

- 8 862 €, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- de modifier la délibération n° 06-814 du 16 octobre 2006 comme suit : la subvention accordée à l'Association Vivre en Cotentin « CPIE du Cotentin » à Lessay (50), est réduite à 33 000 € au titre du volet emploi, dans la mesure où le salarié recruté dans cette association ne peut pas être reconnu « public prioritaire » ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-536

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Microprojets
associatifs »**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 320 000 €, pour le programme « Microprojets associatifs » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-537

sur l'aménagement du territoire : Pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an, soit jusqu'au 8 septembre 2009, pour la subvention de 294 079 € attribuée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, pour la réalisation de la gare routière scolaire de Flers, par délibération n° 06-621 du 7 juillet 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-538

sur l'aménagement du territoire : Pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 65 425 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »,
- 35 580 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin »,
- 23 061 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Bessin au Virois » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prendre acte que :

- pour le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, la somme de 65 425 € est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B2 du FEADER, à hauteur de 45 000 € et de la mesure 321 du FEDER à hauteur de 15 000 €,

- pour le Pays du Cotentin, la somme de 35 580 € est susceptible d'être contrepartie publique du dispositif 341 B2 du FEADER, à hauteur de 30 000 €,

- pour le Pays du Bessin au Virois, la somme de 23 061 € est susceptible d'être contrepartie publique du dispositif 341 B2 du FEADER, à hauteur de 23 061 € ;

- d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-539 bis

**sur l'aménagement du territoire : aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes
d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Convention territoriale - CPER 2007-2013 » de 7 560 000 € votée en 2008, un dossier « Ingénierie territoriale » d'un montant de 45 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole (AUCAME), pour son fonctionnement 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec l'AUCAME, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-540

**sur l'aménagement du territoire : aide à l'AUCAME pour la XIXème rencontre de la
Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Convention territoriale - CPER 2007-2013 » de 7 560 000 € votée en 2008, un dossier « Ingénierie territoriale » d'un montant de 4 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 4 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole, pour l'organisation de la XIXème rencontre nationale de la Fédération des Agences d'Urbanisme, les 22, 23 et 24 octobre 2008 au Havre ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-541

sur le maillage du territoire

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution de l'opération, pour laquelle une subvention de 80 000 € a été accordée à la commune de Cresserons, pour l'aménagement de son centre bourg, par délibération n° 07-337 du 11 mai 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-542

**sur l'aménagement du territoire : cofinancement de l'ingénierie des Groupes d'Action
Locale et signature des conventions de mise en œuvre de l'axe LEADER du FEADER**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions de mise en œuvre de LEADER avec l'Etat, le CNASEA et les territoires concernés,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-543

sur les communications : Routes Nationales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 63 800 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « Routes Orne » de 4 907 678 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 4 907 678 € au Conseil Général de l'Orne, pour l'aménagement de la RD 926 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention relative à la RD 926 - déviation de Saint-Hilaire-sur-Risle,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-544

**sur les communications : convention d'application de la convention de partenariat avec
le Département de l'Orne**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 63 800 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « Convention Orne » d'un montant de 48 000 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 48 000 000 € au Département de l'Orne, pour la mise en œuvre des opérations routières du volet transport prévues dans la convention de partenariat signée entre la Région Basse-Normandie et le Département de l'Orne ; la subvention sera versée selon les modalités prévues dans la convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'exécution du volet transport de la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et le Département de l'Orne,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-545

sur les communications : « la Basse-Normandie : une Vélo-Région »

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Vélos-Urbains » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier « Vélo-Région – Journée sensibilisation des agents de la Région Basse-Normandie » d'un montant de 11 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 200 € à l'Association « A Bicyclette » à Alençon (Orne), pour l'animation de l'atelier « Marquage des vélos » ; la subvention sera versée au prorata des dépenses effectuées sur présentation d'un état certifié des dépenses réalisées (frais de déplacement, frais de marquage...) accompagné des justificatifs ayant servi à son élaboration,

- 400 € à l'Association « Vélo Services » à Caen (Calvados), pour l'animation de l'atelier « Entretien et Maintenance des vélos » ; la subvention sera versée au prorata des dépenses effectuées sur présentation d'un état certifié des dépenses réalisées (frais de déplacement, frais de personnel, frais de marquage...) accompagné des justificatifs ayant servi à son élaboration,

- 100 € à l'Association « Fédération Française de Cyclotourisme » à Caen (Calvados), pour l'animation de l'atelier « Pratique Loisirs » ; la subvention sera versée au prorata des dépenses effectuées sur présentation d'un état certifié des dépenses réalisées (frais de déplacement) accompagné des justificatifs ayant servi à son élaboration,

- 100 € à l'Association « Les Dérailleurs » à Caen (Calvados), pour l'animation de l'atelier « Circulation en ville » ; la subvention sera versée au prorata des dépenses effectuées sur présentation d'un état certifié des dépenses réalisées (frais de personnel) accompagné des justificatifs ayant servi à son élaboration ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-546

sur les communications : création d'une marque commune à l'ensemble des transports publics desservant la Baie du Mont-Saint-Michel - définition d'une stratégie de communication

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. DÉNIER),

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 800 000 € votée en 2008, un dossier « Etudes » d'un montant de 239 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-547

**sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la
modernisation de la gare de Flers - travaux**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 000 000 € votée en 2008, un dossier « Travaux » d'un montant de 664 325,21 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 664 325,21 € à la SNCF, pour la réalisation des travaux relatifs à la modernisation de la gare de Flers ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention correspondante,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-548

**sur les transports ferroviaires : prestation d'expertise technique et de concertation en
vue de l'élaboration du Schéma Régional des Transports de marchandises de la région
Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 800 000 € votée en 2008, un dossier « Etudes » d'un montant de 215 800 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-549

sur les transports ferroviaires : tarification - intermodalité

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter « Plus », pour les usagers du réseau TER de Basse-Normandie et du réseau urbain :

- . d'Alençon,
- . de la Communauté Urbaine de Cherbourg,
- . de Lisieux,
- . de l'Agglomération caennaise,
- . de l'Agglomération Saint-Loise,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-550

sur les communications : études d'opportunité pour un nouveau franchissement de la Seine au niveau du Havre

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 800 000 € votée en 2008, un dossier « Etudes » d'un montant de 179 400 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-551

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Association pour le Développement de l'Echangeur Régional

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 140 000 € à l'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional, au titre de son fonctionnement 2008 (montant éligible de 519 538 €) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-552

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : RAID BLEU

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour le concours Vidéo RAID BLEU, les subventions suivantes :

* dans la catégorie lycée

- 1 000 € au Lycée Jean-François Millet à Cherbourg-Octeville (Manche), pour le 1^{er} prix,

- 500 € au Lycée Saint-Joseph de Trouville, pour le 2^{ème} prix,

* dans la catégorie EPN

- 1 000 € à l'Association de Promotion du Pays Saint Lois, porteur de projet EPN, destiné à l'Espace Public Numérique de Moyon, pour le 1^{er} prix,

- 500 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, porteur de projet EPN, pour le 2^{ème} prix ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-553

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : VIKMAN – extension de la plaque universitaire aux équipes universitaires implantées dans les locaux du CHU

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien aux projets TIC » de 900 000 € votée en 2008, un dossier « Extension de la plaque VIKMAN » d'un montant de 49 361,02 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 49 361,02 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'extension de la plaque universitaire aux équipes universitaires implantées dans les locaux du CHU, soit 50 % sur un montant éligible de 98 722,04 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-554

sur la mer et le littoral : ports de commerce (fonctionnement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à l'Association Ouest-Normandie des Pensionnés de la Marine Marchande et de la Pêche, pour l'organisation du 85^{ème} congrès de la Fédération Nationale qui aura lieu à Cherbourg du 17 au 21 septembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-555

sur la mer et le littoral : ports de plaisance et filière nautique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Plaisance et filière nautique » de 525 000 € votée en 2008, un dossier « Plaisance » d'un montant de 3 000 € ;

- d'attribuer au Centre National de la Navigation Caen-Normandie, les subventions suivantes :

- 3 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, pour son programme de restauration,

- 7 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, pour sa structuration et l'écriture du programme pluriannuel sous réserve :

- . que l'Association puisse obtenir au moins 15 000 € de subventions ou dons autres que la Ville de Caen et la Région,

- . d'une décision favorable de la Région au titre de la demande relative à l'emploi tremplin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-556

sur la mer et le littoral : ports de plaisance et filière nautique (fonctionnement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 12 000 € à l'Association ACTIMER, pour l'organisation du salon nautique Boat Expo à Ouistreham en octobre 2008,

- 10 000 € à l'Association Cotentin Course au Large, pour la participation du skipper Christophe LEBAS à la course La Solitaire du Figaro ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-557

**sur l'investissement en équipement, le fonctionnement matériel et la politique éducative
dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

☐ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements

- 8 subventions d'un montant total de 82 800 € pour les équipements pédagogiques des lycées publics, conformément à l'annexe I.1,

- 7 subventions d'un montant total de 100 000 € pour les équipements de service général des lycées publics, conformément à l'annexe I.2,

- 1 subvention de 189 678 € au Lycée Privé « L'Espérance » à TINCHEBRAY (Orne) pour l'acquisition de premiers équipements nécessaires à la formation de BEP « Techniques du froid et du conditionnement » ouvert à la rentrée 2008, conformément à l'annexe I.2,

☐ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 8 subventions d'un montant total de 53 830 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe II,

- 6 subventions d'un montant total de 50 100 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II,

- 53 subventions d'un montant total de 964 671 € pour le versement du 3^{ème} trimestre de la part « personnel » du forfait d'externat des établissements privés sous contrat, conformément à l'annexe II.2,

au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe III

- 8 subventions de fonctionnement d'un montant total de 7 324,19 € au titre du fonds social régional ;

- de réduire de 2 917,10 € à 2 808,95 €, l'aide accordée par délibération n° 08-452 du 19 juin 2008 au titre du Fonds Social Régional au lycée « Charles Tellier » à CONDE-SUR-NOIREAU, le dossier de 108,15 € correspondant ayant été retiré et pris en charge par l'établissement ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention définissant le cadre des relations entre le lycée privé « L'Espérance » à TINCHEBRAY et la Région Basse-Normandie, conformément à l'annexe IV,

- les conventions d'utilisation de locaux des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) établies dans le cadre de l'article L 212-15 du code de l'Education, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009 inclus,

- la convention relative à l'hébergement de 29 internes filles et/ou garçons 'plus un surveillant) du lycée Robert de Mortain à MORTAIN (Manche), pour la période du 2 septembre 2008 au 30 juin 2009, la contribution financière s'élevant à 13 000 € et étant prévue au titre du fonctionnement des EPLÉ,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-558

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés : dépenses en matière de politique éducative-budget participatif**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre du budget participatif 2008, 20 dotations pour un montant global de 270 585 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-559

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, une subvention de 4 300 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-560

**sur l'enseignement : convention relative à la mise en œuvre en Basse-Normandie d'un
Schéma directeur de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT)**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la mise en œuvre en Basse-Normandie, d'un Schéma directeur de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT), jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-561

sur les concessions de logements accordées au personnel de l'Etat dans les EPLE

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner un avis favorable, sous réserve de l'avis des Domaines, à la proposition suivante, faite par le Conseil d'Administration du Lycée « Edmond Doucet » à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE (Manche) concernant la répartition des logements de fonction attribués au personnel de l'Etat (Direction, Gestion, Education) :

Nombre de concessions autorisées : 6

Maison – F5 – 122.87 m ²	Proviseur
Maison – F4 – 110.87 m ²	Gestionnaire
Maison – F5 – 122.87 m ²	Proviseur adjoint
Maison – F4 – 110.87 m ²	CPE
Maison – F4 – 110.87 m ²	CPE
Maison (à construire)	SASU

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-562

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « 5EHCPER » de 4 158 730 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 138 000 € pour l'aide à l'acquisition et le renouvellement des équipements pédagogiques et scientifiques au profit de l'ENSICAEN et l'ISPA,

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 383 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 4 000 € au titre de l'aide à l'organisation de manifestations diverses,
- . 554 500 € au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants,
- . 100 000 € au titre du soutien aux sites universitaires distants ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'acquisition et le renouvellement des équipements pédagogiques et scientifiques

- 69 000 € à l'ENSICAEN,
- 69 000 € à l'ISPA ;

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- *au titre de la mobilité internationale*

- . 447 500 € réparti conformément à l'annexe jointe,

- *au titre de l'aide à l'organisation de manifestation intéressant l'enseignement supérieur*

- . 1 000 € à l'Association des Jeunes Chercheurs du Réseau Droit, Sciences et Techniques pour l'organisation de Master Class les 3 et 4 juillet 2008 à l'UFR de Droit de l'Université de Caen Basse-Normandie,

- . 3 000 € au Pôle Universitaire Normand (PUN) pour l'organisation d'une université européenne d'été, sur le thème « les normands à la conquête de l'Europe-conflits, peuplement, héritages dans le monde médiéval » du 6 au 14 septembre 2008,

- *au titre du soutien aux sites universitaires distants*

- . 20 000 € à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord-Cotentin (ADPESRANC) sis à Cherbourg,

- . 20 000 € à l'Association pour la Promotion et la gestion du site universitaire d'Alençon-Damigny, sise à Alençon,

- . 20 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée, sise à Saint-Lô,

- . 40 000 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur dans le Bocage et le Pays d'Auge, sise à Vire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association des Jeunes Chercheurs du Réseau Droit, Sciences et Techniques ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-563

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une bourse d'études de 4^{ème} échelon, soit 3 190 € à Anne LECLERC inscrite en formation aide-soignante à la Polyclinique de la Baie de Saint-Martin-des-Champs ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-564

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 10 000 000 €, un dossier d'un montant de 954 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 20 272,88 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du Budget de la Région,**

- 954 € à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (pouvant servir de contrepartie aux crédits européens du FEDER), pour le programme d'éradication de la Berce du Caucase sur son territoire (montant subventionnable de 12 707 €),

*** sur le chapitre 937 du Budget de la Région,**

- 2 637 € à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (pouvant servir de contrepartie aux crédits européens du FEDER), pour le programme d'éradication de la Berce du Caucase sur son territoire (montant subventionnable de 35 153 €),

- 6 000 € au CPIE du Cotentin, pour l'amélioration de la connaissance des Bryophytes et des Lichens de Basse-Normandie (montant subventionnable de 22 550 €),

- 11 635,88 € au Conservatoire du Littoral, pour la réalisation de l'étude « Expertise méthodologique et propositions d'élaboration, de suivi et d'évaluation des plans de gestion » (30 % du montant subventionnable de 38 786,28 €) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-565

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Parc Naturel Régional Normandie-Maine**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 482 458 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 193 000 €,

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 1 081 966 € votée en 2008, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 271 055 € ;

- d'attribuer, conformément aux tableaux joints en annexe, les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région,

* au Parc Naturel Régional Normandie-Maine,

- 166 000 € pour le Pôle d'Excellence Rurale des Alpes Mancelles, (montant subventionnable de 520 000 €),

- 7 000 € pour le renouvellement du parcours sportif et pédagogique en forêt d'Ecouves (tranche 2),

- 10 000 € pour l'acquisition d'un véhicule et d'un GPS,

* à la Commune des Sept-Forges,

- 5 000 € pour la réfection de l'église d'Etrigné,

* à la Commune de Radon,

- 5 000 € pour la réhabilitation d'un bâtiment communal,

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région,

* au Parc Naturel Régional Normandie-Maine,

- 111 805 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2008,

- 11 000 € pour l'inventaire phytosociologique des prairies sèches de coteaux (en contrepartie des crédits du FEDER pour la biodiversité ordinaire),

- 25 000 € pour l'édition de documentation promotionnelle et de découverte nature,

- 15 000 € pour l'édition de deux documents thématiques,

- 16 500 € pour l'édition de documents périodiques,

- 2 650 € pour l'édition finale de la charte 2008-2020,

- 17 000 € pour le poste de chargé de mission « Multi-sites et paysages »,
 - 4 000 € pour l'évolution du site internet et l'enrichissement du centre de ressources,
 - 23 000 € pour le poste de chargé de mission « Evaluation-SIG »,
 - 16 000 € pour le poste de chargé de mission « Conservation et valorisation des sites identitaires »,
 - 2 100 € pour la pêche expérimentale d'éradication d'écrevisses du Pacifique sur le bassin versant du Sarthon,
 - 10 000 € pour la communication promotionnelle,
 - 2 000 € pour l'observatoire de la biodiversité (tranche 3),
 - 7 000 € pour le renforcement de l'offre d'éducation à l'environnement pour un développement durable,
 - 8 000 € pour le partenariat PNR-CAUE ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-566

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 816 006 € dont :

- . 547 635 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 92 198 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- . 176 173 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 55 587 € dont :

- . 9 500 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 31 087 € pour le dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 2 520 € au GIP CYCERON, pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de ses locaux (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 600 € HT),

- 4 375 € à PLASECO à Verson (Calvados), pour la mise en place d'un SME (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 750 € HT),

- 4 000 € à RAYNAUD TEXTILES à Lisieux (Calvados), pour la réalisation d'un bilan carbone (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 000 € HT),

- 5 500 € à la BISCUITERIE DE L'ABBAYE à Lonlay-l'Abbaye (Orne), pour la réalisation d'un audit énergétique sur les trois fours (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 000 € HT),

- 4 500 € à la Ville de Lisieux (Calvados), pour une simulation thermique dynamique d'une salle multi-activité (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 100 € HT),

Haute Qualité Environnementale

- 21 684 € à la SA HLM Coutances-Granville (Manche), pour la construction de type HQE de 4 logements à Quetteville-sur-Sienne (40 % du surcoût HQE s'élevant à 52 211 € HT),

- 115 930 € à la Commune d'Audrieu (Calvados), pour les surcoûts « HQE[®] » de la construction d'un groupe scolaire (40 % du surcoût HQE s'élevant à 289 825,16 € HT),

- 29 502 € à la Commune de Mézidon-Canon (Calvados), pour les surcoûts « HQE[®] » de la construction d'une salle polyvalente (40 % du surcoût HQE s'élevant à 43 755,37 € HT),

- 78 850 € à la SEM Normandie Aménagement à Colombelles (Calvados), pour les surcoûts « HQE[®] » de la construction du bâtiment « Erable » (20 % du surcoût HQE s'élevant à 399 250 € HT),

FORES

- 17 265 € à la SA HLM Coutances-Granville, pour la construction de 4 logements à Quettreville-sur-Sienne (60 x 287,75 m² plafonné à 150 000 € = 17 265 €),

- 259 200 € à la SA HLM Plaine Normande, pour la construction de logements sociaux à Blainville-sur-Orne (60 x 4 320 m² plafonné à 300 000 € = 259 200 €),

Isolation

- 4 309 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation de leur habitation (2008-06),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 15 200 € à l'EHPAD de Vaudrimesnil (Manche), pour la mise en place d'une chaudière bois à Saint-Sauveur-Lendelin (11,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 261 000 € HT),

- 3 500 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-06),

- 6 264 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (06-2008),

Méthanisation

- 4 000 € à l'EARL La Thurmelière (Manche), pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation à la ferme (50 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 4 000 € HT),

Solaire thermique

- 9 659 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-6),

- 18 760 € aux bénéficiaires de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 5, pour la production d'eau chaude solaire,

- 1 155 € à l'EARL de la Novère (Orne), pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grange de fourrage (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 650 € HT),

- 17 680 € aux bénéficiaires de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de sécheurs solaires,

Photovoltaïque

- 2 415 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour des installations photovoltaïques (2008-06),

Eolien

- 2 000 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 7, pour l'installation d'éoliennes (2008-04),

- 11 565 € au bénéficiaire professionnel, conformément au tableau joint en annexe 8, pour l'installation d'une éolienne (2008-04),

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

Filières locales Bois-énergie

- 36 300 € à la SARL Le Goff à Orval (Manche), pour la réalisation d'une plateforme bois (10 % de la dépense subventionnable s'élevant à 363 015 € HT),

AEU

- 19 600 € à la Commune de Beaumont-en-Auge (Calvados), pour une Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration du PLU (70 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 28 000 € HT),

PER bois-énergie

- 120 273 € à la Communauté de Communes du Bocage d'Athis (Orne), pour la construction d'une chaufferie bois et la mise en place de son réseau de chaleur (29,6 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 406 328 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 4 500 € à l'Association « Chauffer dans la Noirceur », pour l'organisation d'un éco-festival du 10 au 13 juillet 2008 (1 % de la dépense subventionnable s'élevant à 318 426 € HT),

- 5 000 € au Rectorat de Caen DAFCO/CAFOC, pour le défi des savoir-faire en éco-construction - Chantier expérimental de formation-rénovation à Amblie,

□ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 26 087 € au CIER de Montchauvet, pour le fonctionnement 2008 de l'Espace Info Energie (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 32 609 € HT),

- 5 000 € à la Commune de Chanu (Orne), pour l'organisation du 3^{ème} salon Bois-Energie et Habitat les 27 et 28 septembre 2008 (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 16 450 € HT) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-567

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 103 553,30 €,

- sur l'AP « Assainissement, eau potable et économies d'eau - hors CPER » de 1 600 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 794 120 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 46 412 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région :**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 10 350 € au Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du bassin de la Vie, pour les tranches 3 et 4 de son programme de restauration (montant subventionnable de 34 500 €),

- 9 861 € au Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du bassin de la Vie, pour la réalisation d'une protection de berges en génie végétal (montant subventionnable de 32 868 €),

- 20 074,30 € à la Communauté de Communes de la Vallée d'Auge, pour la réalisation de passes à poissons (montant subventionnable de 200 743 €),

- 63 268 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne, pour la 3^{ème} tranche de son programme de restauration de cours d'eau (montant subventionnable de 316 341 €),

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 778 687 € à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, pour la construction d'une station d'épuration (montant subventionnable de 19 650 000 €),

- 13 482 € à la Commune d'Isigny-sur-Mer, pour une étude de définition d'un programme d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau (montant subventionnable de 67 410 €),

- 1 460 € à la Commune de Ceaucé, pour l'achat d'un système de récupération d'eau de pluie (montant subventionnable de 4 865 €),

- 491 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, répartis conformément à l'annexe jointe (montant total subventionnable de 7 265,93 €),

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région :**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 24 040 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, pour le financement d'un poste d'animateur SAGE et la réalisation d'actions de communication (montant subventionnable de 48 800 €),

- 10 500 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour le financement d'un poste de technicien rivières (montant subventionnable de 45 875 €),

- 1 260 € au Syndicat intercommunal de restauration des rivières de la Haute Rouvre, pour la réalisation du suivi de la qualité biologique de la rivière du Breuil (montant subventionnable de 4 200 €),

- 3 124 € à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Manche, pour le financement d'un diagnostic permanent de l'état de fonctionnalité des passes à poissons (montant subventionnable de 15 617 €),

- 443 € au lycée agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour une classe d'eau (montant subventionnable de 2 241 €),

- 7 045 € à l'Association AVRIL, pour un projet de mise en valeur de petites zones humides (montant subventionnable de 23 485 €) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 au Contrat Restauration Entretien du haut bassin de l'Huisne, joint en annexe 2,

- l'avenant n° 1 au Contrat Restauration Entretien de la Pervenche et de l'Erine, joint en annexe 3,

- le Contrat de Restauration Entretien des bassins de la Vée, la Maure et la Gourbe, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-568

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 910 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen la Mer, pour organiser la deuxième édition du festival « Les Sables animés » (montant total subventionnable de 32 024,30 €) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-569

sur le Plan Régional de Développement des Formation Professionnelles : carte des formations

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au PRDFP, dans le cadre de l'évolution de la carte des formations, par voie de l'apprentissage, l'augmentation, à hauteur de 12 places au maximum, de la capacité d'accueil du BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA) au CFA EN 50 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-570

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 891 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 47 100 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat*

- 5 000 € à l'association ARDEFA,

** au titre de l'Accueil Information et Orientation*

- 3 000 € à la Mairie de Port en Bessin-Huppain, pour l'organisation du 1^{er} forum des métiers de la pêche, le 17 août 2008,

- 30 000 € à la MEF du Cotentin pour ses actions,

** au titre de la VAE*

- 9 100 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe I ;

- de modifier la délibération n° 08-372 du 16 mai 2008 comme suit :

la subvention de 22 407,61 € accordée à l'association ALFA H pour ses missions d'animation de la politique régionale pour la formation des personnes handicapées et le plan de professionnalisation, est ramenée à 21 907,61 €, compte tenu de l'effort financier supplémentaire fait par les services de l'Etat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-571

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 831 309,35 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 3, les subventions suivantes :

- 8 083,62 € pour le Fonds Social Apprenti, répartis conformément à l'annexe 1,

- 823 225,73 € pour la tenue professionnelle, l'Equipement de Protection Individuelle et la boîte à outils, répartis conformément à l'annexe 2 (colonne c), les annexes 3 à 11 précisant le détail des aides par CFA et par formation ;

- de prolonger pour l'année scolaire 2008-2009 et dans la limite du nombre maximal de places figurant dans les conventions quinquennales, l'existence des classes préparatoires à l'apprentissage dans les CFA suivants :

- CFA Jean Hochet – association pour la formation professionnelle dans le BTP du Calvados,
 - CFA Paul Bocage – association pour la formation professionnelle dans le BTP de la Manche,
 - CIFAC – Chambre de Métiers du Calvados,
 - IFORM – Chambre de Métiers de la Manche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-572

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant global de 81 839,68 €, dont :

- 28 328,50 € pour le programme « financements individuels »,
- 48 935,18 € pour le programme « sport et animation socio-culturelle »,
- 4 576,00 € pour le programme « métiers de la mer et des cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « financements individuels »

- 28 328,50 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Sport et animation socio-culturelle »

- 48 935,18 € conformément à l'annexe 2,

* au titre du programme « métiers de la mer et des cultures marines »

- 4 576,00 € à la SNSM pour ses actions de formation diplômantes des jeunes sauveteurs ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-573

**sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : accompagnement des
structures de formation et développement de l'ingénierie**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « moderniser les outils » de 433 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 46 143 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 46 143 € à Trisomie Manche GEIST 21 pour la poursuite de son projet expérimental d'accompagnement de 4 jeunes trisomiques ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-574

sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour la période 2007-2013, une programmation de 11 099 519 € de FSE, conformément à l'annexe jointe ;

- de valider la préprogrammation suivante intervenue en 2007 :

- 4 M€ pour le programme Chèque Formation – « Actions préqualifiantes et qualifiantes pour les demandeurs d'emploi », portant sur le coût des formations 2008, avec un taux d'intervention du FSE de 50%,
- 460 000 € pour le programme Ingénieurs – Cadres, portant sur le coût des formations 2008, avec un taux d'intervention du FSE de 50%,
- 700 000 € pour le programme Formation tout au long de la vie – « Programme de formation de base », portant sur le coût des formations 2008, avec un taux d'intervention du FSE de 50% ;

- de programmer l'intervention du FSE sur les opérations suivantes :

- 4,4 M€ pour le programme Chèque Formation – « Actions préqualifiantes et qualifiantes pour les demandeurs d'emploi », portant sur le coût des formations 2009, avec un taux d'intervention du FSE de 50%,
- 500 000 € pour le programme Ingénieurs – Cadres, portant sur le coût des formations 2009, avec un taux d'intervention du FSE de 50%,
- 650 000 € pour le programme Formation tout au long de la vie – « Programme de formation de base », portant sur le coût des formations de la tranche 2009, avec un taux d'intervention du FSE de 50%,
- 256 000 € pour l'animation du dispositif Micro-projets et l'appui aux associations, portant sur le financement de la prestation de l'opérateur, avec un taux d'intervention du FSE de 80%,
- 129 960 € (mesure « Assistance technique »), pour le financement des salaires, charges et frais de déplacement des deux personnes assurant la gestion de la subvention globale FSE pour la période 2007-2009, avec un taux d'intervention du FSE de 60%,
- 3 558 € (mesure « Assistance technique »), pour le financement de la réalisation et la diffusion de supports de communication sur le FSE, avec un taux d'intervention du FSE de 100% ;

- d'inclure au cahier des charges des programmes concernés, les dispositions spécifiques au FSE quant à la communication, l'intégration de l'égalité hommes-femmes, l'accès des personnes de plus de 45 ans à la formation professionnelle, les contrôles et la durée d'archivage ;

- de prévoir l'inscription, au titre du budget de la Région pour l'exercice 2009, des crédits nécessaires en contrepartie de l'allocation du FSE ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-575

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 2 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 852 183 € dont 400 000 € (au titre du COM) pour le dossier la CCI CAEN - CFA ICP, non affectés lors de la Commission Permanente du 19 janvier 2007 (délibération n° 07-40) ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 452 183 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-576

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée et modifiée en 2008, un dossier d'un montant de 129 480 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs »,
- sur l'AE de 10 900 000 € « Accompagner les mutations économiques » votée en 2008, un dossier d'un montant de 116 200 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs », un montant global de 245 680 € réparti comme suit :

- 27 380 € à la Fédération Régionale Familles Rurales,
- 116 200 € à l'AREF-BTP,
- 33 340 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPFN),
- 40 842 € à la Mission Locale du Pays d'Alençon,
- 27 918 € à l'IUT d'Alençon ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-577

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée et modifiée en 2008, un dossier d'un montant de 4 373,74 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 4 373,74 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-578

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'AFPA à engager une formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi » conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-579

sur les marchés de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le montant des crédits FSE accordés dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 76 530 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes 1 à 6.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-580

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant » un montant total de subventions de 366 760 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-581

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. DÉNIER),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 31 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention-cadre 2006-2008 entre Culturesfrance et la Région Basse-Normandie relative au développement des échanges artistiques internationaux, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-582

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional – SARL TARMAK FILMS

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 500 000 € votée en 2008, un dossier « Fonds d'Intervention Régional » d'un montant de 10 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la SARL TARMAK FILMS, pour la post-production du documentaire de création « Les anneaux du serpent » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des règlements) ou des comptes de production, précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable public ou le gérant ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-583

sur la culture : arts plastiques

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Arts plastiques »,

- 250 000 € à l'Association Centre Régional d'Octeville/Photographie Nord Européenne, pour la poursuite de ses activités 2008,

- * au titre du programme « Soutien en faveur des expositions »,

- un montant total de 98 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de la Communauté de Communes d'Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant relatif à la convention culture n° 217 établie entre M. TRUQUIN et la Région Basse-Normandie, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-584

sur la culture : lycéens en Avignon

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge le coût du déplacement des lycéens et apprentis accompagnés de leurs professeurs ou formateurs au Festival d'Avignon du 11 au 15 juillet 2008 et figurant dans les listes jointes en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, les billets de train ayant dû être commandés avant ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-585

sur la culture : éducation populaire et pratique artistique

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire et pratique artistique », un montant total de subventions de 14 800 €, réparti conformément aux tableaux joints en annexe 1 et 2 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les lycées agricoles ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-586

sur la culture : Contrat de Projets Etat-Région - Pôle d'Art Contemporain

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP de type CPER 2007-2013 de 27 100 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 40 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-587

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. DÉNIER),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 38 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de modifier la délibération n° 08-286 du 18 avril 2008, en portant à 10 000 € la subvention de 4 000 € initialement accordée à l'Association Atagatomusi-k, pour le réseau « La voix les oreilles » compte tenu de l'intérêt et de la qualité de ce dossier ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Associations La Charrette Productions, Les Musicales de Mortagne, Les Arts Improvisés, Musiques en Herbe et la Ville de Bayeux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-588

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles », une subvention de 30 000 € à l'Association Arts Attack ! à Caen (Calvados), pour l'organisation de la 10^{ème} édition du festival Nördik Impakt, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-589

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 907,73 € pour le dossier « Musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant total de subventions de 907,73 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations
- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-590

sur la culture : Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 70 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »,

- sur l'AE « Culture » de 240 000 € votée en 2008, un montant de 48 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel » ;

- d'attribuer, au titre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle », les subventions suivantes :

- 70 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Investissements audiovisuels » répartis conformément aux tableaux repris dans les annexes 1 et 3,

- 48 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à l'écriture et à la réécriture » répartis conformément aux tableaux repris dans les annexes 2, 4 et 5 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-591

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 33 000 € à l'Association Café des Images à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-592

sur la culture : convention de développement cinématographique passée entre l'Etat, la Région et le Centre National de la Cinématographie (CNC) 2007-2009

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier 2008 relatif à la convention de développement cinématographique passé entre l'Etat, la Région Basse-Normandie et le Centre National de la Cinématographie 2007-2009, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-593

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », une subvention de 1 950 € à l'Association Société des Auteurs de Normandie, pour l'organisation du 25^{ème} Salon du livre de Granville, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-594

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 23 455 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-595

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 39 439,10 € pour le dossier « Livre et lecture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des bibliothèques », un montant total de subventions de 39 439,10 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - *sur proposition du service technique de contrôle,
 - *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-596

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », une subvention de 150 000 € au Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie, pour les activités 2008 (2^{ème} semestre) de la Banque Multimédia, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-597

**sur l'inventaire général du patrimoine culturel : convention de partenariat et de cession
de droits d'auteur**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention de partenariat et de cession de droits d'auteur entre la Région Basse-Normandie et la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la constitution de données d'information géographique, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer cette convention et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-598

sur l'inventaire général du patrimoine culturel : convention de dépôt d'ouvrages

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention formalisant le dépôt des ouvrages constituant la bibliothèque de l'Association « Histoire et Patrimoines Industriels de Basse-Normandie » auprès de la Région, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-599

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Coopération décentralisée » de 100 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 29 000 €,

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 489 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 91 450 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 29 000 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 91 450 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'accorder à la FR- MFR - Hérouville St Clair (délibération n° 06-270 du 24 mars 2006) un délai supplémentaire, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2008, pour présenter les comptes-rendus techniques conditionnant le versement du solde des subventions au-delà des 3 mois suivant la fin de l'action,

- de modifier le libellé de l'article « modalités de versement » des conventions dont le montant de subvention est inférieur ou égal à 23 000 € comme suit :

« dans les 3 mois suivant la fin de l'action et au plus tard, dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice en cours de la Région. Le solde de la subvention sera annulé de plein droit si la demande de versement n'est pas intervenue à cette date » ;

- de prendre en charge les frais de déplacement de Monsieur Arnaud TROLLE de l'Association Savoir Faire et Découverte pour sa participation au comité de pilotage et aux réunions avec les partenaires de la coopération Région Basse-Normandie/ Macédoine ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'association Mano à Mano pour la construction d'un parc et d'un bio digesteur dans le bidonville de la banlieue nord de Lima au Pérou ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-600

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 1 abstention (M. DÉNIER),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 30 450 €,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 30 450 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'accorder aux organismes et associations ci-après, un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} décembre 2008 pour présenter les comptes-rendus techniques conditionnant le versement du solde des subventions au-delà des 3 mois suivant la fin de l'action :

- MAISON DES SOLIDARITES INTERNATIONALES ET DE LA CITOYENNETE (délibération n° 07-387 du 11 mai 2007)
- A.P.E. Alençon (délibération n° 07-380 du 11 mai 2007)
- CPIE COLLINES NORMANDES (délibération n° 07-267 du 13 avril 2007)
- ASSOCIATION DES DROITS FONDAMENTAUX (délibération n° 07-267 du 13 avril 2007)

- de modifier le libellé de l'article « modalités de versement » des conventions dont le montant de subvention est inférieur ou égal à 23 000 € comme suit :

« dans les 3 mois suivant la fin de l'action et au plus tard, dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice en cours de la Région. Le solde de la subvention sera annulé de plein droit si la demande de versement n'est pas intervenue à cette date » ;

- d'appliquer ces nouvelles modalités précitées au projet de formation interculturelle franco-algérien de la Ligue de l'Enseignement du Calvados pour permettre le versement du solde, soit 9 000 €, de la subvention accordée par délibération n° 07-57 du 19 janvier 2007 et de prendre en compte le nouveau calendrier des rencontres ;

- de prendre en charge, dans le cadre de la coopération Basse-Normandie/Macédoine, les frais de déplacement aller-retour de Messieurs Bardhyl JASHARI (Macédoine-Nantes) et Thomas CLAUS (Belgique-Nantes) au Forum mondial des Droits de l'Homme du 30 juin au 3 juillet 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le précédent dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention 2007 A 101 passée avec la Ligue de l'Enseignement du Calvados,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-601

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 46 872 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 46 872 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- versement d'une avance de 70% du montant de la subvention,
- versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-602

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 96 400 € dont :

- 41 400 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 55 000 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-603

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - Fédération Française d'Equitation

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif et pour les compétitions exceptionnelles, une subvention de 570 000 € à la Fédération Française d'Equitation pour l'organisation des Rencontres Internationales des Disciplines Equestres (RIDE) qui se dérouleront à l'hippodrome de Clairefontaine à Deauville du 18 au 21 septembre 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-604

sur la jeunesse et les sports : Jeux Equestres mondiaux – candidature 2014

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés dans le cadre du déplacement d'une délégation bas-normande en Chine lors des Jeux Olympiques de Pékin, sur le site de Hong-Kong et à Pékin ;

- de donner mandat spécial à M. Philippe BONNEAU, Vice-Président du Conseil Régional en charge des questions liées aux enjeux et aux politiques de la filière cheval engagés pour conduire cette délégation qui sera composée de :

- Mme Dobrina PERRODY, chargée de coordination au sein de Normandie 2014,

- Mme Ninon LEGE, Déléguée Régionale des Haras Nationaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-605

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 950 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 683 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2008/2009, les subventions suivantes :

- Société Nautique de Caen et du Calvados	
Versement 2008 :	6 000 €
Versement 2009 :	6 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	12 000 €
- Union Sportive Ouvrière Mondeville Basket	
Versement 2008 :	25 500 €
Versement 2009 :	25 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	51 000 €
- Club Basket d'Ifs	
Versement 2008 :	15 000 €
Versement 2009 :	15 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	30 000 €
- Club de Canoë-kayak de mer du Nord Cotentin	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €
- Canoë Club d'Avranches	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €
- Foyer Rural de Pont d'Ouilly Section Canoë-kayak	
Versement 2008 :	6 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	6 000 €
- L'échiquier Deauvillais	
Versement 2008 :	1 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	1 500 €
Cercle d'Escrime Lisieux	
Versement 2008 :	1 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	1 500 €
- Football Club Condéen	
Versement 2008 :	10 500 €
Versement 2009 :	10 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	21 000 €

- Association Sportive de Cherbourg Football	
Versement 2008 :	67 500 €
Versement 2009 :	67 500 €
Subvention saison 2008/2009 :	135 000 €
Subvention exceptionnelle 2008 :	65 000 €
 - Hockey Club de Caen	
Versement 2008 :	37 500 €
Versement 2009 :	37 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	75 000 €
 - Club Nautique Pays de Saint-Lô	
Versement 2008 :	8 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	8 000 €
 - Entente Nautique Caennaise	
Versement 2008 :	15 000 €
Versement 2009 :	15 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	30 000 €
 - Roller Skating Hockey Caen	
Versement 2008 :	8 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	8 000 €
 - Ovalie Caennaise	
Versement 2008 :	6 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	6 000 €
 - Union Sportive Ouvrière Mondeville Tennis de Table	
Versement 2008 :	13 250 €
Versement 2009 :	13 250 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	26 500 €
 - Caen Tennis de Table	
Versement 2008 :	37 500 €
Versement 2009 :	37 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	75 000 €
 - La Bayard Argentan Tennis de Table	
Versement 2008 :	60 000 €
Versement 2009 :	60 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	120 000 €
 - Octeville Hague Sport Cherbourg-Octeville	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-606

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 74 905 €, réparti conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-607

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 25 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Flers-Poundou ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-608

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse - changements de bénéficiaires

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 08-487 du 19 juin 2008 :

- la subvention de 900 € initialement attribuée à l'Association « Amnesty International d'Avranches », pour l'organisation d'un concert le 17 mai 2008, est transférée à l'Association « Amnesty International groupe 178 de Mortain »,

* n° 08-397 du 16 mai 2008 :

- la subvention de 1 200 € initialement attribuée à l'Association « Les Amis de la Bibliothèque et du Livre », pour l'organisation d'une soirée « rendre compte de la SHOAH », le 31 mars 2008, est transférée à l'Association « CAROL'IN » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-609

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 13 000 000 € votée et complétée en 2008, les dossiers suivants :

- . 126 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Alençon,

- . 291 442 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Colombelles ;

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 750 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 45 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers,

- . 41 510 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan ;

- d'attribuer :

** sur le chapitre 905 du Budget de la Région*

- 126 000 € à la ville d'Alençon, pour l'opération de prolongation de voirie, secteur Moulin d'Osée (Perseigne), représentant 30 % de la dépense éligible sur un coût global de 420 000 € HT,

- 291 442 € au Foyer Normand, pour l'opération de construction de 62 logements dans le quartier de la Cité Libérée à Colombelles, représentant 5 % de la dépense éligible sur un coût global de 6 299 900 € TTC,

** sur le chapitre 935 du Budget de la Région*

- 45 000 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, pour l'opération de concertation sur le projet de rénovation urbaine pour le quartier Saint Sauveur, représentant 25 % de la dépense éligible sur un coût global de 180 000 € HT,

- 41 510 € à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, pour l'opération de mission d'OPC urbain sur le quartier Saint Michel à Argentan, représentant 20 % de la dépense éligible sur un coût global de 207 550 € HT ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour :

- les travaux de construction de 62 logements rue de la Cité Libérée à Colombelles,

- les travaux de prolongation de la rue du secteur Moulin d'Osée à Alençon,

- les études de définition de maîtrise d'œuvre concernant l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-610

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local» de 723 000 € votée en 2008, un montant de 5 754 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants» ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H, un montant global de subventions de 5 754 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-611

sur le logement : aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'annuler la délibération n° 08-495 du 19 juin 2008 concernant les aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Opération de développement local » de 100 000 € votée en 2008, un dossier « communication et aides aux entreprises » d'un montant de 2 425 €,

- sur l'AP « Opération de développement local » de 723 000 € votée en 2008, un dossier « Communication et aides aux entreprises » d'un montant de 46 875 € ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte du Seuil du Cotentin, les subventions suivantes :

- 2 425 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour le dossier « Communication et aides aux entreprises » de l'OPAH-RR à volet économique,

- 46 875 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, pour le dossier « Communication et aides aux entreprises » de l'OPAH-RR à volet économique ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-612

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2008 de 52 000 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,

* pour l'acquisition de matériel concernant les autres dossiers, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

* pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation, pour les particuliers, des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-613

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention en matière de santé publique », une subvention de 30 000 € au Groupement Régional de Santé Publique, pour le soutien à des actions de prévention du suicide et en faveur de la santé des détenus ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-614

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarité », les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTIONS REGION
Secours Populaire Français Région Basse-Normandie 6 bis Impasse du Mont Coco 14000 CAEN	Organisation de la Journée des Oubliés des Vacances le 23 août 2008 au parc zoologique de la Flèche	1 500 €
Association France-Alzheimer Manche 15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	Organisation d'un spectacle « Paroles d'Alzheimer » et d'un débat animé par un gériatre et un neurologue à l'occasion de la journée mondiale Alzheimer le 21 septembre 2008.	800 €
Association « Et si nous faisons la fête... » Espace Victor Hugo Place Boudin Desvergées 14100 LISIEUX	Organisation de la sixième édition de la « Fête Normande », le 21 septembre 2008, sur le quartier de la place Mozart à Hauteville Objectif : promouvoir le quartier et créer du lien social entre les habitants	800 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-615

**sur l'agriculture : politiques de qualité CPER (fonctionnement) – soutien aux démarches
sous signe officiel de qualité**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Politiques de qualité CPER » de 4 512 000 € votée en 2008, un dossier « AE Politiques de qualité » d'un montant de 6 813 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région une subvention de 6 813 € au Syndicat de défense et de promotion du Bœuf traditionnel Normand, pour l'accompagnement de la mise en place de l'AOC Bœuf traditionnel Normand (montant prévisionnel de dépenses fixé à 13 102 €) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n° 08-314 du 18 avril 2008 concernant le dossier de l'Association Normandie Viande Bio pour ses programmes d'actions 2007 et 2008, en fixant les dépenses subventionnables respectivement à 43 800 € et à 60 550 €, les montants des subventions maximales accordées restant inchangés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-616

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 23 504,05 € d'aides aux contrats de parrainage, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 336 633,60 € accordée précédemment au CNASEA ;

- de modifier la délibération n°08-85 du 15 février 2008 et son annexe afin de prendre en compte les compléments de charges sociales, soit 518,70 € pour les contrats de parrainage de Messieurs DANAR et DUPONT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-617

sur l'agriculture : filière équine CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-316 du 18 avril 2008 afin de porter le montant de la dépense subventionnable de la Fédération Normande du Selle Français de 226 300 € à 219 000 €, le montant de la subvention restant inchangé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-618

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 330 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 10 450 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 10 450 € conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante :
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-619

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 1 525 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 37 380 € pour le dossier « AP Filière équine »,
 - 7 794,03 € pour l'équipement du bâtiment de Médecine sportive du CIRALE (Solarium),

• d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 37 380 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-620

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire du CNASEA, à divers bénéficiaires, pour un montant global de 571 436,29 €, les aides figurant dans le tableau joint en annexe, dans le cadre de l'enveloppe de 800 000 € précédemment accordée au CNASEA pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-621

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant de 3 588 € sur le dossier « Animations » ;

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant global de 102 880,91 € dont :

- 78 901,91 € pour le dossier « Ingénierie territoriale »,
- 20 759 € pour le dossier « Animations »,
- 3 220 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», les subventions suivantes :

** Au titre de l'ingénierie territoriale :*

- 78 901,91 € conformément à l'annexe 1,

** Au titre des animations :*

- 20 759 € conformément à l'annexe 2,

** Au titre du FACIT :*

- 3 220 € au Comité de Liaison Interconsulaire de Basse-Normandie pour la réalisation de 7 diagnostics courts conformément à l'annexe 3 ;

- d'annuler la subvention de 3 588 € accordée par délibération n° 08-219 du 21 mars 2008 à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon pour la création de visites théâtralisées alençonnaises : « La Dentelle et le Point d'Alençon », cet évènement étant annulé ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-622

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme - CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 7 740 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 700 000 € votée en 2008, un montant global de 27 080,19 €, dont :

- 80,19 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,
- 27 000 € pour le dossier « Projets Interrégionaux » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 7 740 € à la Commune de Cabourg pour l'installation d'un audioplage, dans le cadre de Tourisme & Handicap,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

Pour l'intervention d'une interprète en langues des signes français dans le cadre de l'évènementiel « Les Buissonnières 2008 » :

- 47,19 € à la Commune de Valognes, (Musée régional du Cidre),
- 33 € au Musée de la Poste et des Techniques de Communication de Basse-Normandie,

Pour la réalisation de son programme d'actions 2008 :

- 27 000 € à l'Association « La Route Historique des Abbayes Normandes » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération , au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 20 juin 2008 pour la Commune de Cabourg, date de l'accusé de réception,
- 1^{er} juin 2008 pour la Commune de Valognes, et pour le Musée de la Poste et des Techniques de Communication de Basse-Normandie,
- 1^{er} janvier 2008 pour l'Association « La Route Historique des Abbayes Normandes » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-623

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – Promotion – Qualité –
Valorisation (Fonctionnement)**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche hors CPER » de 325 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche hors CPER » d'un montant de 85 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 85 000 € au Groupement Qualité Normandie Fraîcheur Mer, au titre de son programme d'actions 2008, sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de 397 337 €. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-624

sur la pêche et les cultures marines : filière Ressources et Milieu hors CPER - études et recherche

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ressources marines hors CPER » de 595 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 30 926 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la gestion des ressources et du milieu dans le cadre d'études et de recherche, une subvention de 30 926 € à l'IFREMER, pour la réalisation de la première phase du projet OGIVE (2005-2007), sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de 441 803 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-625

sur les ressources marines : pêche et cultures marines

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les deux dispositifs d'aide « investissements à bord des navires de pêche et sélectivité » et « compensation socio-économique – aide à l'installation de jeunes pêcheurs » du règlement régional en faveur de la pêche et des cultures marines, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-626

sur la pêche et les cultures marines : ex-FRIP

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre les titres de recette suivants :

* au titre de l'avance remboursable à l'encontre de :

- M. Thierry GOULET, pour un montant de 37 399,25 €, dans le cadre de l'échange de son navire « La Libertine »,

* au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis à l'encontre de :

- M. Jean-Luc SAUSSEREAU, pour un montant de 5 630,07 €, dans le cadre de la vente de son navire le « Maria Luca »,
- M. Louis TANGUY, pour un montant de 18 177,88 €, dans le cadre de la vente de son navire le « Gavroche 2 »,
- M. Pascal PAPILLON, pour un montant de 82 859,72 €, dans le cadre de la perte de son navire « Manolie 3 »,
- Mme Chantal TEXIER, pour un montant de 33 972,76 €, dans le cadre de la vente de son navire le « Caprice du temps IV » ;

• de modifier l'article 8 de la convention du 7 juillet 2000, signée initialement entre le CEBANOR, Monsieur Jean-Marie RICHARD et ARCOPORT, par un avenant précisant qu'ARCOPORT est devenu propriétaire unique à 100 % du navire « Georges Raymond » et que le remboursement de l'aide se fera sur la période à courir de la façon suivante :

Echéance	Montant dû
07/07/07	4 937,65 € (4 039,90 € étant déjà émis et toujours dûs)
07/07/08	8 977,55 €
07/07/09	8 977,55 €
07/07/10	8 977,55 €
07/07/11	8 977,55 €
07/07/12	8 977,55 €

• d'annuler le titre de recette n° 440 du 8 juin 2007 d'un montant de 4 937,65 € émis à l'encontre de M. Jean-Marie RICHARD (navire « Georges Raymond ») et d'émettre un titre complémentaire de 4 937,65 € émis à l'encontre d'ARCOPORT, au titre de l'annuité 2007 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur des Bâtiments Régionaux,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-627

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- au titre des lycées publics

- sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe,

- au titre de l'Institut de Pathologie du Cheval

- sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Institut de Pathologie du Cheval » de 565 000 € votée en 2008, sur le chapitre 909, les dossiers suivants :

- 370 000 € pour la mise aux normes de la laverie,

- 50 000 € pour la réalisation d'une bache à eau destinée aux services d'incendie en cas de sinistre sur le site,

- au titre du Patrimoine

- sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Travaux sur le patrimoine » de 255 000 € votée et complétée en 2008, sur le chapitre 903, un dossier d'un montant de 80 000 € pour la sécurisation de la salle capitulaire à l'Abbaye d'Ardenne ;

- d'attribuer :

- au titre des lycées publics

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les dotations de fonctionnement complémentaires suivantes :

- 9 835 € au LP « Jean Mermoz » à Vire, pour la location de bungalows sanitaires durant les travaux de restructuration des ateliers,

- 37 145 € au LEGT « J.-F. Millet » à Cherbourg-Octeville, pour les frais liés aux travaux de réhabilitation du bâtiment externat et de l'administration ;

- de diminuer de 420 000 €, le dossier ouvert pour la création de la chaufferie du nouveau bâtiment d'autopsie et la mise aux normes de la laverie, sur le chapitre 909, financé par l'AP maîtrise d'ouvrage « Institut de Pathologie du cheval » de 565 000 € votée en 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-628

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'établir une annexe 1 à la convention du COS en date du 14 mai 2008 mentionnant la mise à disposition du complément de mobilier suivant :

Bureau 295

1 meuble bas en hêtre moyen
1 porte manteau
1 petit meuble à roulettes

Bureau 297

1 arrondi de bureau coloris clair
1 table de réunion ronde ou ovale
6 à 8 chaises pliantes (coloris à déterminer)

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux à l'EPL MIRIADE autorisant des travaux d'aménagements intérieurs dans les bureaux,

- avec l'Association de Préfiguration de l'Institut des Droits de l'Homme, une convention d'occupation, à titre gratuit, de 5 bureaux (3 au 2nd étage et 2 au 3^{ème} étage) dans la Maison des Quatrans, prenant fin le 31 décembre 2008. Tout renouvellement par expresse reconduction sera établi par un avenant de prolongation d'un an,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-629

sur le patrimoine : vente de mobilier

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de mettre en vente du mobilier de style appartenant à la Région, dans les conditions indiquées ci-après :

Mobilier	Nombre	Prix unitaire
▪ Bibliothèque	1	500€
▪ Meuble vitrine	1	500€
▪ Meuble bas 4 portes	1	400€
▪ Table ronde	1	300€
▪ Bureaux	7	400€
▪ Fauteuils	7	100€
▪ Chaises	10	80€
▪		

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-630

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - Alençon

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Bureau d'Information Jeunesse - 4-6 place Poulet Malassis - 61000 ALENCON.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-631

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - Avranches

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Point d'Information Jeunesse - Centre Multiservices - 24, place du Marché - 50300 AVRANCHES.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-632

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - Caen

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous-régie sera installée au Centre Régional d'Information Jeunesse - 16, rue Neuve Saint-Jean - 14000 CAEN.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-633

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - Cherbourg

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAU, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Bureau d'Information Jeunesse - BIJAC-MEF - 5, rue de l'Union – 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-634

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - Coutances

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Point d'Information Jeunesse - Centre d'animation les Unelles - rue Saint Maur - BP 524 - 50205 COUTANCES Cedex.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-635

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - La Ferté-Macé

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Point d'Information Jeunesse - Espace culturel du Grand Turc - 12, rue Saint Denis - 61600 LA FERTE-MACE.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-636

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - Saint-Lô

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Bureau d'Information Jeunesse - Centre culturel Jean Lurçat - place du Champs de Mars - 50000 SAINT-LO.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-637

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - Vire

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Point d'Information Jeunesse - rue Chênedollé - 14500 VIRE.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-638

sur les finances : création d'une sous-régie de recettes - Flers

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics ;

VU la délibération du Conseil Régional en date du 3 avril 2006 instituant le dispositif Pass Jeunes ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2006 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart'@too ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 juillet 2008 ;

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - A compter du 1^{er} septembre 2008, il est institué une sous-régie de recettes, auprès de la régie de recettes « Cart'@too » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette sous- régie sera installée au Point d'Information Jeunesse - Centre Chaudeurge (Médiathèque) - 9, rue du Collège - BP 149 - 61103 FLERS.

ARTICLE 3 - La sous-régie encaisse le droit d'inscription de 10 € réglé par chaque jeune souhaitant obtenir la Cart'@too.

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- numéraire.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros.

ARTICLE 6 - Le mandataire est tenu de verser le montant de l'encaisse sur le compte de dépôt de fonds de la régie tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 7 - Le mandataire verse auprès du régisseur la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes tous les quinze jours pour les mois de septembre à novembre et au minimum une fois par mois pour les autres mois de l'année et dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5.

ARTICLE 8 - Le président du Conseil Régional de Basse-Normandie, le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-639

sur les finances : réductions du tarif des livres et publications vendus par la régie dans le cas d'achat groupé

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les réductions suivantes pour des achats groupés de publications du service régional de l'inventaire présentées dans le tableau joint en annexe, par des diffuseurs tels que des libraires, des offices de tourisme et des collectivités territoriales :

- achat de 5 à 9 publications identiques : réduction de 30 % sur le montant total de l'achat,

- achat d'au moins 10 publications identiques : réduction de 50 % sur le montant total de l'achat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-640

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Off	9 ^{ème} édition du Festival Off-Courts du 5 au 13 septembre 2008 à Trouville sur Mer	20 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-641

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Vire FM	Retransmission des matches à domicile du Stade Malherbe Caen et promotion de l'opération du meilleur joueur du mois saison 2008/2009	20 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-642

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 1 000 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Générale Amicale des Anciens Sous-mariniens Ondine Section de Cherbourg	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune d'Avoines (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-643

sur la promotion de la Région : fête de la musique 2008

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'engager et de mandater sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 2 868,90 €, les factures correspondant aux dépenses suivantes liées à l'organisation de la fête de la musique du 21 juin 2008 dans le parc de l'Abbaye aux Dames :

** au titre de la restauration :*

➤ Journée du 20 juin

- 195,90 € TTC au restaurant « La Brasserie Martin » pour les personnes suivantes :

- . Diane Tell et son mari
- . Sandy Boutin
- . Martin Lamontagne
- . Mathieu Roy
- . Julie Sagot
- . Stéphane Demers
- . Louis-Jean Cormier
- . Jean-François Lafontaine
- . Stéphane Bergeron
- . Thierry Deslandes

** au titre de l'hébergement*

➤ Nuits du 20 au 21 juin 2008 et du 21 au 22 juin 2008

- 322 € TTC par nuit à l'Hôtel Bernières, pour les personnes suivantes :

- . les artistes du cirque québécois :
 Danielle Barbeau
 Louis David Harvey
 Myriam Sutton
 Alaïde Yoliztli Ibarra Hernandez
 Jérémie Arsenault
 Sarah Lett
 Thomas Evans

➤ Nuits du 20 au 21 juin 2008 et du 21 au 22 juin 2008

- 1 704 € à l'Hôtel L'Univers pour les personnes suivantes :

- . Diane Tell et son mari
- . le groupe musical "Karkwa" :
 Sandy Boutin ;
 Martin Lamontagne ;
 Mathieu Roy ;
 Julie Sagot ;
 Stéphane Demers
 Louis-Jean Cormier
 Jean-François Lafontaine
 Stéphane Bergeron

. Le groupe L'orosité :
David Labrecque
William Côté
Myriam Létourneau
Jean-Félix Auclair
Serges Samson
Martin Ouellet
Hubert Côté

➤ Nuit du 21 au 22 juin 2008

- 325 € TTC à l'Hôtel Courtonne, pour les personnes suivantes :

. Le groupe musical "La Volée d'Castors" :
Mathieu Lacas
Sébastien Parent
André Dupuis
Frédéric Bourgeois
Frédéric beauséjour

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-644

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stade Malherbe de Caen » de 370 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 357 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-645

sur la promotion de la Région : Québec 2008

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés dans le cadre du déplacement de la délégation institutionnelle bas-normande, de ses invités, des journalistes et de certains prestataires au Québec, à l'occasion d'une manifestation organisée à la Foire Internationale « Expo Québec » qui se tiendra à Québec du 13 au 24 août 2008, dans le cadre du 400^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Québec, pour les personnes suivantes :

- Délégation institutionnelle :
 - Frédérique HEURGUIER, Vice-Présidente du Conseil régional de Basse-Normandie ;
 - Daniel GÉNISSEL, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
 - Jacques CHEVALIER, Directeur de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
 - Christiane AUDIC, Secrétaire Général de l'Association Normande des Entreprises Alimentaires ;
 - Daniel DELAHAYE, Président du Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de Basse Normandie ;
 - Michel PINEL, Directeur du Pôle Valorial ;
- Muséales de Tourouvre : Anne GRIOT, Directrice et Anne-Claire FILLÂTRE, responsable Médiation
- Centre de Juno Beach : Rébecca CLINE, Guide
- ✦ Groupe « Les Torps » assurant l'animation musicale : Yann MEST, guitariste et chant ; Jérôme KÉRAUTRET, chanteur ; Thibault LODDÉ, saxophoniste ; Samuel VIEL chanteur ; Martin VILLEDIEU DE TORCY, technicien ; Emilie DELPY, violoniste ; Benjamin KÉRAUTRET, batteur et chant
- Groupe artistique « Les objets volants » interprétant le spectacle "Contre-Point" : Sylvain GARNAVAULT et Denis PAUMIER, jongleurs
- Association "Le Perchemîne" : François EPIARD, conteur et Elodie PERS, Chargée de diffusion.
- Centre des Arts du Cirque de Cherbourg : Jean VINET, Directeur
- Association « Off-Courts » : Sandra GOYER, Membre permanent à Québec
- Les Toques Rebelles : Cyrille BERLAND, Chef cuisinier ; Fabien THOMMEREL, Assistant du Chef cuisinier ; Pierre POTEL, Chef normand
- Un journaliste.
- Délégation "agents de la Région" :
 - 2 agents de la Direction de la Communication
 - 3 agents de la Direction des Affaires Européennes et des Relations Internationales (DAERI)
 - 1 agent de la Direction de l'Innovation, de la Recherche, de l'Économie et du Tourisme (DIRET) ;

- de donner mandat spécial à Mme Frédérique HEURGUIER, Vice Présidente du Conseil Régional pour conduire la délégation institutionnelle avec Monsieur le Président du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-646

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 1 abstention (M. DÉNIER),

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-647

sur les relations publiques : acquisition d'œuvres et d'objets d'art

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP M.O. « Acquisition œuvres et objets d'art » de 10 000 € votée en 2008, un dossier d'un même montant, pour l'acquisition d'œuvres d'art, d'objets ou de meubles anciens ;

- de désaffecter sur :

- l'AP « Acquisition mobiliers et matériels » de 40 000 € votée en 2005, un dossier d'un montant de 34 095,74 € correspondant au dossier « Acquisition d'objets et œuvres d'art »,

- l'AP « Acquisition œuvres et objets d'art » de 10 000 € votée en 2007, un dossier « Acquisition restauration œuvres d'art » d'un même montant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-648

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, les avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-649

**sur la représentation du Conseil Régional : Assemblée Générale de l'Association
Réserves Naturelles de France**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Réserves Naturelles de France :

Titulaire : Mme Denise FRANCOIS,

Suppléant : M. Jean-Karl DESCHAMPS.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-650

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Pontorson (Manche)

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Pontorson : Mme Frédérique HEURGUIER, en remplacement de M. Jacques LECOSTEY.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-651

**sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du lycée agricole
de Saint-Hilaire-du-Harcouët**

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,
HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL,
MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE,
BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration du lycée agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët :

Titulaire : Mme Frédérique HEURGUIER (en remplacement de Mme LEMAUX, devenue suppléante), M. THOURY restant titulaire,

Suppléante : Mme LEMAUX (en remplacement de Mme HEURGUIER, devenue titulaire), M. LECOSTEY restant suppléant.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-652

sur la représentation du Conseil Régional : CLE des SAGE de l'Avre et de l'Iton

Réunion du VENDREDI 11 JUILLET 2008

Réunie le vendredi 11 juillet 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mme COUSIN, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes AMELINE, BASSOT, LEFRANCOIS, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Avre et du SAGE de l'Iton : M. Yannick SOUBIEN.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR